Le dispositif École et Cinéma a été créé en 1994 dans le cadre d'un partenariat établi par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture et l'association Les Enfants de Cinéma. Il s'adresse aux élèves du cycle 1 au cycle 3, participe pleinement à l'éducation artistique et culturelle et à l'enseignement de l'Histoire des Arts.

École et Cinéma est un parcours culturel composé de trois films par cycle (2 minimum), projetés en salle de cinéma sur le temps scolaire. Ces films, inscrits au catalogue national, et choisis pour le jeune public ont en commun une grande qualité cinématographique. Ils illustrent la diversité des genres, des époques et des sensibilités du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain.

Ce parcours culturel constitue un tout et ne peut faire l'objet d'une participation partielle. <u>Chaque classe s'engage à suivre la totalité du programme</u>. Le tarif pratiqué pour les élèves est de 3 €. La gratuité est accordée aux accompagnateurs.

Élèves et accompagnateurs sont accueillis par le personnel des cinémas partenaires lors de projections réservées spécialement à leur attention et dans des conditions propices à la rencontre avec les œuvres. Pour chaque film du dispositif École *et cinéma* visionné, une carte postale est mise à disposition des élèves. Pour les enseignants, une fiche pédagogique et un livret d'accompagnement sont téléchargeables sur le <u>site départemental</u> École *et Cinéma*.

L'enseignant s'engage à :

Sur le plan organisationnel

- Voir deux ou trois films dans l'année avec ses élèves.
- Convenir avec la salle et/ou le référent local du calendrier des séances.
- Prévenir sans délai la salle de tout problème éventuel (retard, grève, absence...).
- > Rechercher des sources de financement pour la billetterie et /ou le transport.

Sur le plan pédagogique

- ➤ Préparer le comportement des élèves spectateurs (cf. charte du spectateur sur le <u>site</u> <u>départemental École et Cinéma</u>).
- Conduire un travail avec les élèves pour conserver une trace du parcours : carnet de notes, cahier d'histoire des arts, production plastique ou écrite...
- > Organiser un temps d'échange oral ou de débat autour des œuvres.
- > Transmettre un témoignage ou une production au référent local pour l'un des films.



Charte École et cinéma 71
Enseignants